

**RÈGLEMENT 384-2020 — RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 313-2016
RELATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-
DE-KOSTKA ET SES AMENDEMENTS**

À la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le 15 juin 2020, à 18 h 30 à la salle Jean-Guy-St-Onge de Saint-Stanislas-de-Kostka et à laquelle sont présents Mme Caroline Huot, mairesse, et les conseillers suivants :

M. Jean-François Gendron
M. Réjean Dumouchel

Mme Louise Théorêt
M. Mario Archambault

tous formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Mme Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.

ATTENDU QUE le règlement 313-2016 a été adopté par le conseil de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite abroger ledit règlement et ses amendements ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dument donné lors de la séance ordinaire du conseil le 9 juin 2020 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil le 9 juin 2020 ;

En conséquence, il est proposé par

- QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I
INTERPRÉTATION

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

CHAPITRE II
OBJET

2. Le présent règlement vise à abroger le règlement 313-2016 et ses amendements.

CHAPITRE III
DISPOSITION TRANSITOIRE

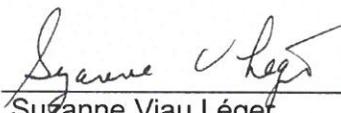
3. Ce règlement abroge à toutes fins de droit le règlement numéro 313-2016 et ses amendements de la Municipalité.

CHAPITRE IV
DISPOSITION FINALE

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Caroline Huot
Mairesse



Suzanne Viau Léger
Secrétaire-trésorière adjointe

Avis de motion : 9 juin 2020

Adoption du projet de règlement : 9 juin 2020

Adoption du règlement : 15 juin 2020

Entrée en vigueur : 16 juin 2020



**SAINT-STANISLAS-
DE-KOSTKA**

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le 15 juin 2020 à 18 h 30 à la salle Jean-Guy-St-Onge de Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants

M. Jean-François Gendron
M. Réjean Dumouchel

M^{me} Louise Théorêt
M. Mario Archambault

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M^{me} Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente à la salle Jean-Guy-St-Onge.

RG-384-2020 ADOPTION DU RÈGLEMENT 384-2020 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 313-2016 RELATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le règlement numéro 384-2020 afin d'abroger le règlement 313-2016 relatif au directeur général de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et ses amendements ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par M. Réjean Dumouchel conseiller, lors de la séance du 9 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement lors de la séance du 9 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application demeurent les mêmes que ceux présentés lors de la séance du 9 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Archambault
- Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 384-2020 abrogeant le règlement 313-2016 relatif au directeur général de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité

Objet à l'adoption du procès-verbal
par les membres du conseil.

Copie certifiée conforme
Ce 16 juin 2020

Suzanne Viau Léger
Secrétaire-trésorière adjointe